

Lacs de Francin



Mesdames, messieurs, chers habitants,

L'hiver 2021 fut encore quelque peu chaotique en raison de la crise sanitaire. Une belle lueur d'espoir a néanmoins éclairé ce début d'année par la générosité dont vous avez fait preuve envers le peuple ukrainien. Vous avez été très nombreuses et très nombreux à être venus déposer en mairie des articles de première nécessité et je vous en remercie.

Comme vous avez tous pu le constater, nous avons poursuivi l'embellissement de la commune par l'extension des illuminations au hameau de Bovet. Cette année 2022 sera également consacrée aux derniers ajustements sur le fleurissement nous permettant d'obtenir la 2^{ème} fleur pour l'ensemble de la commune en 2023. A ce titre, je félicite les quatre lauréats au concours départemental des villes et villages fleuris, ainsi que les habitants du hameau de Charrière qui ont reçu un prix collectif récompensant leurs investissements et leurs savoir-faire.

Le 25 mars dernier, nous avons eu le plaisir d'inaugurer la résidence Les Gattes comprenant 11 logements et la nouvelle bibliothèque de Porte-de-Savoie. Ce type de construction propose des logements locatifs sociaux, gérés par l'OPAC de la Savoie, concourant ainsi au maintien à domicile des personnes âgées non dépendantes, tout en créant les conditions de liens intergénérationnels par la mixité sociale qu'elle engendre.

Nous poursuivons nos projets par l'opération de réhabilitation du bâtiment de la mairie déléguée de Francin, dont le chantier devrait débuter cet automne.

Concernant le Plan Local d'Urbanisme, le projet se poursuit par la réalisation du Projet D'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui a été présenté récemment lors de réunions publiques.



Je voudrai terminer ce propos par des remerciements appuyés à l'ensemble des agents communaux pour l'esprit d'équipe et l'adaptabilité dont ils ont fait preuve pendant cette crise COVID. Leur professionnalisme a permis d'assurer une continuité sans faille mais non sans mal des services communaux.

Bonne lecture de ce bulletin.

LE MAIRE **Franck Villand**

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES de la commune de Porte-de-Savoie

Parlons finances !

Compte administratif 2021	p. 2
Programmation pluriannuelle des investissements	p. 4
Budget primitif 2022	p. 5
Budget citoyen	p. 6

Urbanisme

Révision du PLU	p. 7
Projet de méthaniseur	
Extension ZAE Plan Cumin	p. 8

Cadre de vie

Porte-de-Savoie en chiffres	p. 11
-----------------------------	-------

Enfance et jeunesse

La parole à... André Girard, maire de Francin de 1995 à 2014	p. 14
-----------------------------------------------------------------	-------

Expressions politiques



Parlons finances !

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Les comptes administratifs et de gestion relatifs à l'exercice 2021 ont été adoptés lors de la séance du Conseil municipal du 22 mars 2022. L'examen de ces documents permet aux conseillers de contrôler la bonne gestion de la commune et de vérifier ainsi la bonne exécution des recettes et dépenses votées au budget.

Section de fonctionnement



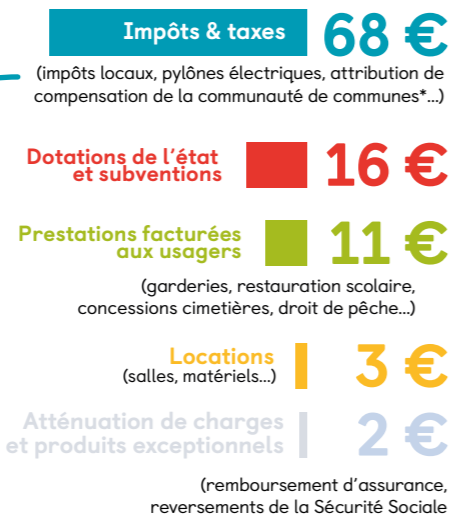
Section d'investissement



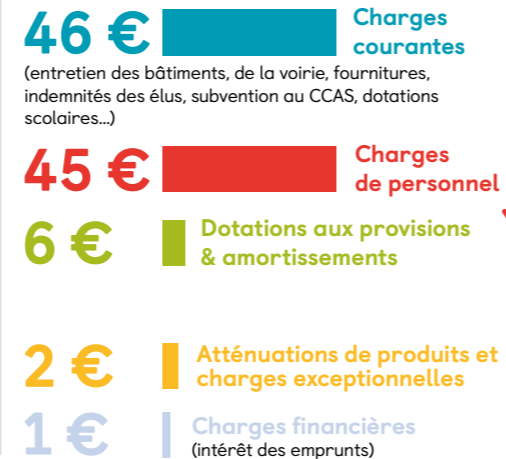
Pour comprendre ce qu'est le budget de fonctionnement et le budget d'investissement, rendez-vous en page 5.

LE FONCTIONNEMENT

D'où vient l'argent ?
(Pour 100 €)



Où va l'argent ?
(Pour 100 €)



*Attribution de compensation : correspond à la différence entre les ressources fiscales transférées à la communauté de communes au moment de sa création et les charges transférées en lien avec les compétences confiées à Cœur de Savoie.

À NOTER...

Les marchés de fonctionnement de télécommunication d'une part et d'assurance d'autre part ont été renégociés en 2021 à l'échelle de notre commune nouvelle. Ce travail a été bénéfique puisque dans le domaine des télécommunications, notre nouvel opérateur Céleste nous permettra de réaliser plus de 60% d'économies et nous apportera des services supplémentaires. En matière d'assurance, il est attendu une économie de 25% sur l'ensemble de nos contrats.

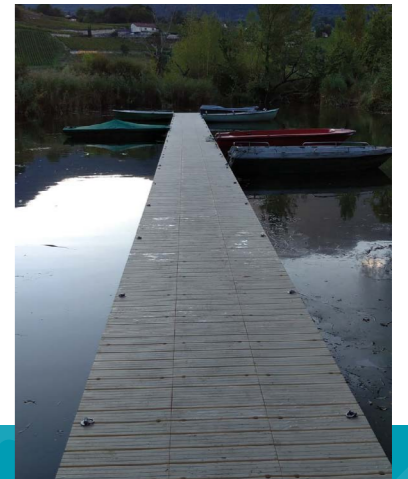
L'INVESTISSEMENT

Comment se répartissent les dépenses de la section d'investissement 2021 ?



Plus de 90% des dépenses d'investissement ont été consacrées à des dépenses d'équipement, parmi lesquelles on trouve notamment :

- > La construction de la nouvelle bibliothèque communale
- > L'installation de nouveaux équipements au lac de Saint-André (bancs, barbecues, containers, renouvellement des pontons de pêche, etc.)
- > L'achèvement du réaménagement des rues de Belledonne et la Savoyarde
- > La sonorisation de la salle Montgrabelle
- > L'installation d'éclairage public sur un cours de tennis de Francin
- > La réfection du plancher du clocher de l'Église de Francin
- > Équipement des écoles en vidéoprojecteur tactile interactif
- > Le réaménagement des allées du cimetière de Francin



ZOOM SUR... LA FISCALITÉ : LES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

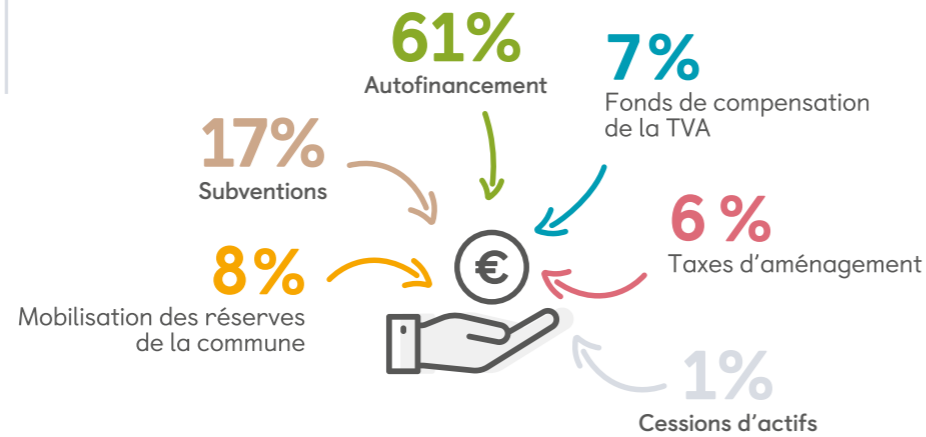
Première source de revenus des communes, les recettes des impôts locaux directs se sont élevées en 2021 à 1 055 485€, représentant ainsi 32% des recettes de fonctionnement de notre commune. Ce montant correspond à la totalité des rôles de taxes foncières, les recettes de taxes d'habitation étant désormais directement encaissées par l'État suite à la réforme de la taxe d'habitation.

Nos recettes fiscales ont été directement impactées par la réforme des impôts de production initiée par l'État en 2021 (réduction de moitié des bases soumises à taxe sur le foncier bâti des locaux industriels). Si cette perte de produit fiscal (188 820€) est intégralement compensée par une dotation, il n'en demeure pas moins que nous perdons une recette dynamique au profit d'une recette dont le montant restera figé dans le temps.

ZOOM SUR... LES CHARGES DE PERSONNEL

Premier poste de nos dépenses de fonctionnement, les charges de personnel s'élèvent à 1 172 000 € représentant ainsi 48% des charges structurelles de fonctionnement. Compte tenu des remboursements de charges liés aux agents mis à disposition et des remboursements effectués par la sécurité sociale, le montant net des charges de personnel s'élève à 1 109 000€. Un total de 50 agents travaillent au sein de notre commune, soit 34 ETP (équivalent temps plein). Cet effectif est stable depuis le début la création de Porte-de-Savoie ! Ces agents sont répartis sur trois pôles : pôle administratif et ressources, pôle urbanisme / technique, pôle enfance / éducation.

Comment ont-été financées les dépenses d'investissement 2021 ?

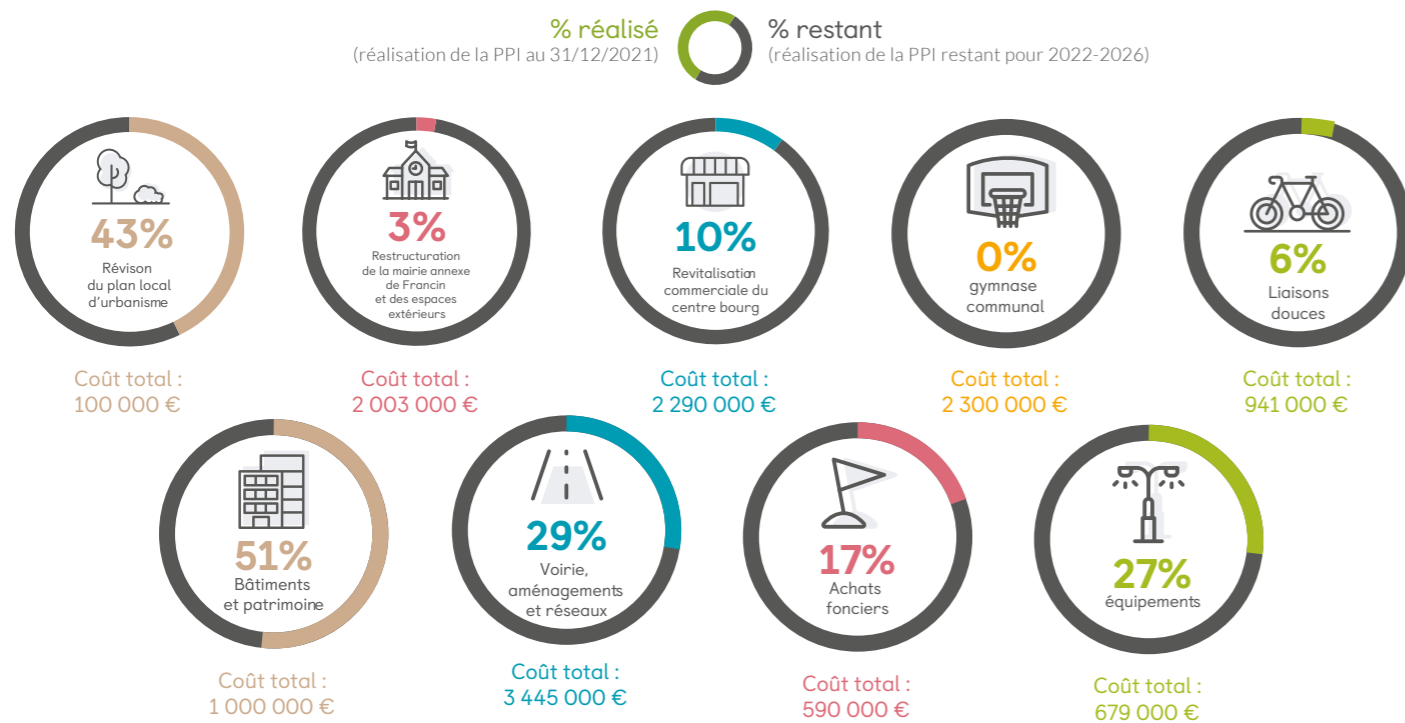


LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS (PPI)

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) est un document de programmation qui propose un échéancier des principales dépenses prévues sur le temps du mandat (2020 - 2026). La PPI adoptée pour Porte-de-Savoie est certes ambitieuse tant par le volume de dépenses envisagé que par la diversité des domaines concernés mais réfléchi et prudente dans son financement (utilisation de réserves financières acquises par la collectivité, mobilisation de subventions ou encore recours à l'emprunt).

Réexaminée chaque année par le conseil municipal cette programmation peut évoluer selon les avancées des différents projets. Ainsi lors de la séance du 8 février 2022, les cinq autorisations de programme ont été examinées ; une fois la réalisation 2021 constatée, les modifications nécessaires ont été apportées aussi bien sur l'échelonnement annuel des crédits de paiement que sur le montant même des autorisations de programme.

Pourcentage de réalisation de la PPI



Dans le cadre de notre PPI, il est à noter que les travaux de restructuration de la mairie annexe de Francin débuteront à l'automne 2022.

BUDGET PRIMITIF 2022

Le budget primitif prévoit et autorise les recettes et les dépenses de la commune sur une année civile. Le budget doit être adopté par le conseil municipal avant le 15 avril de chaque année. Dans la mesure où il s'agit d'un acte de prévision, le budget primitif peut être ajusté en cours d'année par des décisions modificatives.

Le budget primitif a été adopté le 8 février 2022.

Ce qu'il faut retenir :

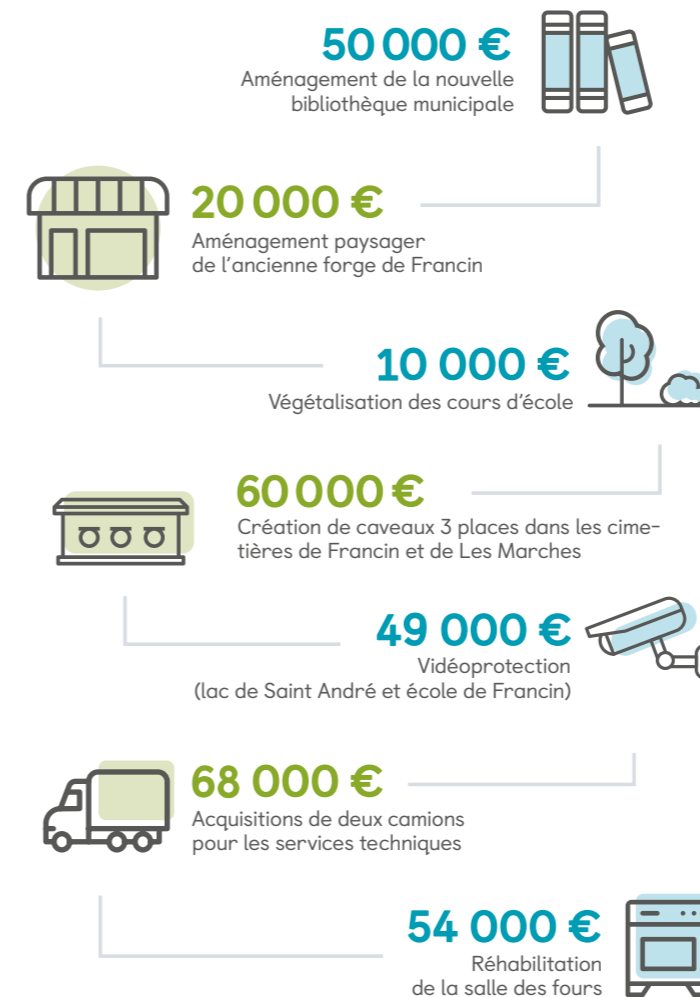
0%
D'AUGMENTATION D'IMPÔTS

Par rapport aux communes de même strate du territoire, la pression fiscale est modérée.

1^{ER} BUDGET VOTÉ
DANS LE CADRE DE LA NOMENCLATURE COMPTABLE M57

Cette instruction qui est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète, deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1^{er} janvier 2024.

Quelques exemples de dépenses d'équipement prévues en 2022 :



Le budget d'une commune se divise en 2 sections :

La « section de fonctionnement » regroupe toutes les dépenses récurrentes nécessaires au fonctionnement de la collectivité ainsi que les recettes courantes. Les dépenses et les recettes de cette section doivent s'équilibrer.

Dépenses	Recettes
DE FONCTIONNEMENT	DE FONCTIONNEMENT
4 838 774 €	4 838 774 €

La « section d'investissement » retrace les opérations qui affectent le patrimoine de la commune (dépenses d'équipement, acquisitions foncières, travaux de construction, réfections de voirie). Cette section comporte également le remboursement du capital des emprunts.

Dépenses	Recettes
D'INVESTISSEMENT	D'INVESTISSEMENT
3 187 901 €	4 386 631 €

Il est à noter que la section d'investissement de notre budget est votée en suréquilibre, ce qui témoigne de la bonne santé financière de notre commune.



BUDGET CITOYEN

Le budget 2022 prévoit une enveloppe de 10 000€ qui sera allouée au(x) projet(s) retenu(s) dans le cadre du budget citoyen.

➤ De quoi parle-t-on ?

Véritable outil de participation citoyenne, le budget citoyen vous permet de proposer un projet que vous souhaitez voir se réaliser sur notre commune.

➤ Vous souhaitez participer ?

A partir du 31 mai, rendez-vous sur notre site www.porte-de-savoie.fr pour télécharger le dossier de candidature ainsi que le règlement intérieur. Prenez le temps de le lire pour comprendre les objectifs et valeurs auxquels votre projet devra correspondre. Chaque projet déposé fera l'objet d'une analyse de faisabilité technique et juridique. A cette étape, le porteur d'idée pourra être sollicité afin d'apporter des précisions.

➤ Le dossier devra être déposé au plus tard le 31 octobre.

Pour répondre à vos questions une réunion d'information collective est organisée le lundi 27 juin à 18h30 en salle Saint-Maurice.



À VOUS DE JOUER !



Rendez-vous compte !

Les aménagements et autres dépenses sont notamment faits pour améliorer le confort et le bien-être de tous ; malheureusement sont à déplorer quelques actes d'incivilités qui ont un coût pour notre collectivité donc pour nous tous.

➤ Déjections canines : l'utilité des distributeurs de sacs à déjections canines dans l'espace public n'est plus à démontrer en termes de bien être en collectivité, tant pour les promeneurs que pour nos services techniques qui tondent ou débroussaillent les espaces verts et peuvent donc être soumis à des projections. 10 emplacements Tou-tounet sont en cours d'installation sur l'ensemble de notre territoire.

La propreté fait partie intégrante de notre cadre de vie !

➤ Dépôts sauvages : à l'instar d'autres communes, notre territoire est victime de dépôts d'ordures qui devraient être effectués en déchetterie. Nos services techniques sont régulièrement mobilisés afin de les évacuer. Pour rappel, le dépôt sauvage d'ordures est interdit et constitutif d'une infraction pénale. L'évacuation de ces déchets a représenté un coût de l'ordre de 10 000€ en 2021.

À NOTER...

La commune dispose de deux autres budgets en plus de son budget principal :

➤ Un budget autonome établi et voté par le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

➤ Un budget annexe rattaché au budget principal, le budget annexe eau Porte-de-Savoie, créé par délibération du 14 décembre 2021 à la suite de la fusion des deux budgets annexes eau régie Les Marches et eau DSP Francin. Ce budget unique permettra de simplifier notablement la gestion administrative du service de l'eau.

Retrouvez l'intégralité des budgets communaux sur porte-de-savoie.fr rubrique [Ma mairie](#) > Le budget



URBANISME



Révision du PLU

Dans le cadre de la révision du PLU, une réunion publique a eu lieu le 12 avril dernier afin d'informer sur les enjeux environnementaux à prendre en compte lors de l'élaboration de ce document d'urbanisme.

En effet, le PLU ne se limite pas à l'urbanisme au sens strict mais doit envisager l'évolution du territoire de manière globale, notamment la place et le devenir des espaces agricoles, forestiers et naturels.

PLU : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Le processus de révision du Plan Local d'Urbanisme est entré dans sa seconde phase dite d'études.

À chaque phase, la collectivité organise des réunions publiques dont l'ambition est d'informer et faire participer la population sur l'état d'avancement du projet. Ces réunions permettent en outre aux élus et à la population d'échanger et de partager leur vision de la commune.

DIAGNOSTIC

PHASE PROJET

PHASE RÉGLEMENTAIRE

PHASE ADMINISTRATIVE

Au cours de cette seconde phase, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est un élément incontournable et son objectif est d'exposer un dessein politique. En effet il présente les objectifs et les orientations générales s'agissant du développement environnemental mais aussi urbanistique, économique et social de notre commune pour les dix prochaines années.

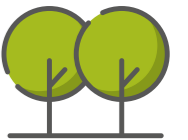
L'un des enjeux majeurs qu'aborde le PADD est la dimension environnementale. Dans le cadre du CVB (Contrat Vert et Bleu), la communauté de communes accompagne les collectivités vers une meilleure connaissance des enjeux environnementaux de leur territoire, leur permettant ainsi de les intégrer dans leurs documents d'urbanisme.

Ces enjeux environnementaux ont été présentés dans le cadre d'une réunion d'information le 12 avril dernier, en amont de la présentation du PADD. La société Epode a, lors de cette rencontre, présenté les zonages et analyses croisées avec illustrations cartographiques. La synthèse de la présentation met en exergue que notre commune compte de nombreux réservoirs de biodiversité reliés entre eux par des corridors écologiques (per-

mettant le déplacement des espèces sur notre territoire et également vers les communes environnantes et entre les massifs) ; la synthèse montre la présence d'éléments positifs mais aussi fragmentants (autoroutes, voies ferrées...). Cette analyse devra conduire à des préconisations pour notre territoire, d'ordre général (comme le choix d'espèces végétales indigènes) ou plus spécifiques (préservation des corridors dans le secteur des Abymes, de Champlong...).

Au terme de la rencontre, M. le Maire relève qu'il convient « sur certains secteurs de notre territoire d'être vigilant et que l'ensemble des éléments présentés devront être pris en compte dans l'élaboration de la réglementation du futur PLU », précisant qu'il « est important d'agir maintenant, temps qu'il est encore possible de le faire, pour préserver notre territoire » tout en exprimant sa satisfaction de « voir autant de monde à cette rencontre ».

Le PLU traduit une vision prospective de ce que sera notre commune demain !



LE COIN DES BONNES INFOS

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Le prochain ramassage des encombrants aura lieu jeudi 30 juin. Ce ramassage est proposé aux habitants n'ayant pas la possibilité de se rendre en déchetterie.

Au moment de votre inscription en mairie, le détail des encombrants à évacuer vous est demandé, nous vous remercions de bien vouloir respecter la liste que vous nous communiquez.

Tout objet non mentionné ne sera pas pris en charge par les services.

Bon Plan

À noter

DU CHANGEMENT AU CABINET INFIRMIER

Deux nouvelles personnes ont rejoint le cabinet infirmier, désormais composé de Raphaël DORNE, Eve RENAUD, Leslie PATUREL, Jonathan CLAUDEL

18 route de Francin
Les Marches - 06 84 83 35 07



Extension de la zone d'activités Plan Cumin

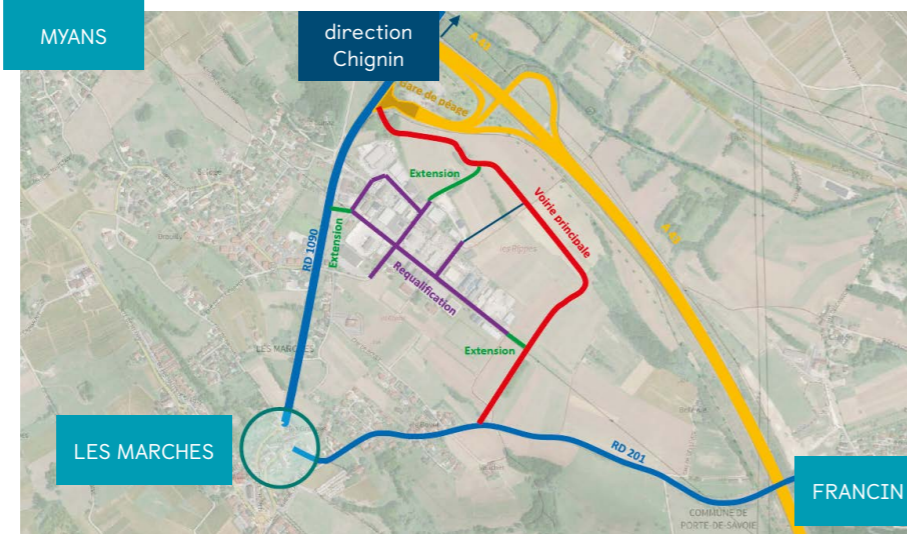
Compte-tenu des demandes de plus en plus importantes du secteur industriel et tertiaire sur le bassin de Cœur de Savoie, la communauté de communes (qui exerce la compétence économie) a souhaité agrandir la zone d'activités Plan Cumin présente sur la commune déléguée de Les Marches.

L'extension s'étend sur environ 24 hectares et se rattache à la zone d'activités actuelle (16 hectares).

Cette extension implique une profonde modification de la zone. Les nouvelles activités seront implantées de part et d'autre d'une nouvelle voie (en rouge sur le plan) qui reliera la RD 1090 et la RD 201. L'ancienne entrée de la zone sera supprimée et remplacée par un nouvel accès au niveau de l'échangeur autoroutier situé sur la RD1090, en créant un giratoire de 25 mètres de rayon qui offrira de la fluidité pour ce nœud routier très fréquenté. Une entrée secondaire sera aménagée dans le prolongement de la rue de la Jacquère existante afin d'offrir une alternative pour les véhicules légers.

Les voiries existantes seront reprises afin de faciliter la circulation des poids lourds dans la zone. Ces extensions de voirie permettront également de créer des chemements pour les modes de déplacement doux en cohérence avec le schéma de mobilité en cours d'établissement par la communauté de communes.

Ainsi des liaisons douces sont imaginées afin de raccorder l'extension de la zone aux réseaux de liaisons douces déjà présents à proximité de la zone actuelle.



PROJET DE MÉTHANISATION

Le projet de méthanisation « Champlong Biogaz » doit disposer de deux types d'autorisation différentes pour se réaliser. La première autorisation permet de construire l'installation (permis de construire). Cette autorisation est délivrée par les services de l'État qui se substituent aux communes pour tout projet de production d'énergie. Dans le cadre de cette instruction, la commune a délivré un avis négatif au permis de construire, fondé notamment sur l'incapacité des voiries à supporter les trafics induits par le projet.

S'agissant des raccordements au réseau d'eau potable et au réseau électrique, la loi impose qu'ils soient payés par la commune s'ils dépassent 100 m de longueur. La commune a donc passé une convention financière par anticipation, sur les conseils des services de l'État, avec les porteurs du projet. Cette convention les oblige à prendre à leur charge ces frais de raccordement. Loin de valider le projet, cette convention a uniquement pour objet de ne pas faire supporter à la commune des frais qu'elle considère indus !

La seconde autorisation permet d'exploiter l'installation ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement). Cette autorisation a aussi fait l'objet d'un avis négatif, adopté à l'unanimité en conseil municipal le 2 novembre dernier, fondé sur les conséquences trop importantes sur notre environnement que représente ce projet. En effet, ce projet cumulé avec le projet « Lyon Turin » condamne à terme le corridor écologique Bauges Chartreuse qui se situe exactement sur ce secteur.

Ces deux autorisations ont maintenant été délivrées par les services de l'État. Le temps de la discussion et de l'échange étant malheureusement achevé, vient le temps de faire dire le droit devant les juridictions compétentes. Ce projet démontre à quel point l'État maltraite les collectivités territoriales, particulièrement la nôtre. Nous n'avons plus un État aidant mais un État bloquant. Il n'est ni normal ni logique qu'une commune soit forcée à faire entendre ses arguments devant un tribunal face aux services de l'État qui sont censés nous accompagner plutôt que nous mettre en difficulté.

Franck VILLAND



Salle polyvalente de Francin

ET LA FIBRE, C'EST POUR QUAND ?

7 armoires de rue ont été implantées sur la commune. Avant d'achever la fibre jusqu'à nos logements, un certain nombre d'essais et de contrôles doivent être effectués ; nos services relancent régulièrement le chargé de mission « aménagement numérique » du Département pour connaître la date de mise en service. Gardons (encore) un peu de patience avant de pouvoir profiter d'un meilleur débit internet !



Parlons travaux !

Tour d'horizon des travaux en cours et à venir au cours des prochains mois.

ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Nos bâtiments font l'objet d'une maintenance et d'un nettoyage réguliers. Régulièrement des interventions sont effectuées pour les maintenir en état de bon fonctionnement. Les travaux d'étanchéité du toit de la salle polyvalente de Francin se terminent. Prochainement la baie vitrée sera remplacée pour un coût avoisinant 20 000 €.

Évoquons encore la réfection du réseau de plomberie de la salle Montgrabelle permettant de supprimer le risque de légionellose pour un montant d'environ 20 000 €. Dans les groupes scolaires de nombreuses interventions sont également prévues : installation de volets roulants, occultation des carreaux pour limiter la chaleur en été, installation de 15 capteurs de CO2 dans les 3 écoles, remplacement de luminaires et autres blocs de secours... L'ensemble s'élève à environ 15 000 €.

AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE LA PLACE DE L'ANCIENNE FORGE DE FRANCIN

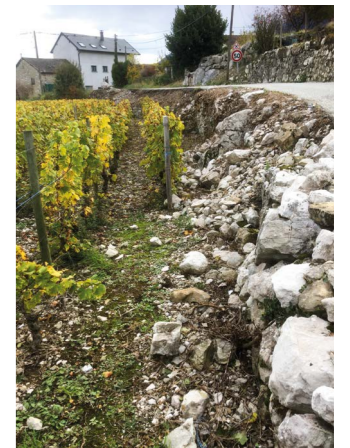


Démolie en fin d'année 2020, l'ancienne forge de Francin a libéré un espace qui a servi dans un premier temps à stocker le matériel nécessaire à la construction du bâtiment Les Gattes, désormais achevée. Située non loin du lavoir, cette « placette » offre une vue imprenable sur la plaine de Francin et la chaîne de Belledonne.

Elle bénéficiera d'un aménagement conçu et réalisé par nos équipes techniques qui ont imaginé la pose de mobilier urbain et l'implantation de parterres fleuris.

RÉFECTION DU MUR DE SOUTÈNEMENT DU CHEMIN DE LA REDOUTE

Initialement prévue en 2021, la réfection du mur de soutènement de la Redoute sera réalisée avant cet été pour un budget d'environ 55 000 €.



Chemin de la redoute

RÉFECTION DE CHEMINS RURAUX

Comme chaque année la commune engage un budget d'environ 25 000 € pour son programme de réfection de chemins ruraux. Cette année 4 chemins sont concernés : le chemin de la châtaigneraie, le chemin des Corniols, le chemin de Battieres et le chemin du bois vert.

RUE DE BELLEDONNE : UNE CONCERTATION ORGANISÉE AVEC LES RIVERAINS

Les travaux de la rue de Belledonne ont transformé son usage, traduisant la volonté de la collectivité de sécuriser et améliorer le confort des piétons et autres cyclistes.

La portion située entre le bâtiment des fours communaux en direction des tennis constitue actuellement une discontinuité piétonne. Aussi une réunion d'échanges entre élus et riverains a été organisée le 4 avril dernier. Les échanges ont permis d'aboutir à une proposition d'aménagements consistant à partager la voie entre les véhicules, cyclistes et piétons au moyen d'un marquage au sol, à créer un effet « mur » par la pose de végétaux, tout en évitant les aménagements susceptibles d'apporter des nuisances, telles les bandes rugueuses.

Réalisés d'ici cet été, les travaux feront l'objet d'éventuels ajustements, l'objectif étant de réitérer la satisfaction donnée par les aménagements réalisés en amont de cette portion.





CADRE DE VIE



Aménagements

OBTENTION DU LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Début août la commune va être auditionnée pour vérifier la conformité des équipements du territoire au cahier des charges en vue de l'obtention du label deux fleurs. La labellisation deux fleurs récompense l'engagement en faveur de l'amélioration de la qualité de vie : à travers le fleurissement, c'est toute une stratégie d'attractivité de notre environnement de vie qui est mise en place. Si le fleurissement compte pour 30% dans l'obtention du label, les critères comme l'implication des agents communaux, la taille des végétaux, la consommation d'eau, la gestion des cimetières, le mobilier urbain... sont très importants et ce sont ces critères qui vont être examinés cet été.

REMISE EN ÉTAT DU SITE DE LA CROIX DE SAINT-ANDRÉ

Depuis 2021 la commune réinvestit ce site remarquable. Après avoir renouvelé la signalétique permettant d'accéder à la croix, c'est un travail de défrichage, de coupe d'arbres et de réaménagement du site (remplacement de barrières, plantation de nouvelles haies) qui va être entrepris permettant ainsi de profiter pleinement de la vue imprenable qu'offre ce lieu !



Vue depuis la croix de Saint-André

LA COMMUNE SE LANCE DANS L'ÉCOPÂTURAGE !

Également appelé écopastoralisme, l'écopâturage est un mode d'entretien écologique des **espaces naturels** et des territoires par le pâturage d'**animaux herbivores**, tels que les moutons ou chèvres. Bien conduite, cette technique présente de nombreux avantages dont le maintien d'une **flore** plus diversifiée, la possibilité de limiter ou stopper le développement de certaines **espèces invasives** ou indésirables, la réduction des **déchets verts**, l'absence de bruit mécanique...

Nous développons cette technique en concluant une convention avec un propriétaire de ruminants. Apprécions la présence de ces ruminants utiles !

Liaisons douces

Notre commune crée des cheminements permettant de relier les points principaux autrement qu'en voiture. Deux nouvelles liaisons douces sécurisées seront achevées au cours des prochains mois.

La **liaison n°1** reliant l'Orée du Penet au Bourg de Les Marches en passant par le lotissement les carrés de la violette dans le secteur de Seloge.

La **liaison n°4** reliant le bourg de Les Marches à la salle La Montgrabelle. Une portion de cette liaison a été réalisée en 2021, il reste maintenant à aménager un cheminement sécurisé en contrebas de la route départementale 1020 en réalisant notamment un mur de soutènement.

L'analyse des besoins sociaux (ABS) doit être conduite pour toute commune de plus de 3500 habitants. Cette démarche consiste à réaliser un diagnostic sociodémographique à partir des données d'observation sociale du territoire, permettant à la commune de procéder à une analyse des besoins réels de sa population : familles, jeunes, personnes âgées, handicapées, personnes en difficulté...

Au-delà de l'obligation légale de conduire cette démarche, notre équipe municipale et le conseil d'administration du CCAS souhaitent en faire, par le partage de l'analyse et la sollicitation de la population, un outil d'aide à la décision pour le mandat.

L'ABS est avant tout un outil permettant de mieux connaître le territoire et d'appréhender les besoins des habitants.

Porte-de-Savoie en chiffres

Chiffres issus de l'analyse des besoins sociaux

TAILLE DES MÉNAGES

2,5 personnes

(2,1 personnes en Savoie)



75% des habitants sont **propriétaires** de leur logement
71% en Savoie

88% des résidences sont des **résidences principales**
57% pour la Savoie

78% des logements ont **+ de 4 pièces**



37% des habitants sont titulaires d'un **diplôme supérieur**

PRÈS DE

700 emplois créés

sur la commune entre 2008 et 2018

L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE LA COMMUNE est dominée par

le commerce
les transports
les services



449 établissements **+45%** sur 10 ans

7% de taux de chômage
9% en Savoie

64% des ménages sont **imposés**
57% en Savoie

Sources : chiffres de 2018



LE COIN DES BONNES INFOS

Nouveautés



DES BIÈRES ARTISANALES... À HISTOIRES !

Depuis fin 2021, Marine Pichon brasse et propose des bières suivant des recettes personnelles et originales, composées d'aromatiques naturels. Chaque création s'accompagne d'une histoire, d'étiquette drôle et décalée, d'un nom tiré du patois savoyard. Saviez-vous que « aulps » désigne en patois les alpages ? Au gré de ses créations, Marine revisite nos terroirs et souhaite « entraîner les clients dans son univers », le tout dans une démarche écoresponsable assumée.

La gamme des bières proposées toute l'année est complétée par une « bière éphémère » élaborée au gré des saisons. Venez découvrir l'Eveillon, la bière du moment, aromatique et de caractère ! ...et rapporter les bouteilles (rincées) permettra de bénéficier d'une réduction.

lacuveedesaulps@gmail.com - 07 82 80 73 83

ÉPICERIE ITINÉRANTE « LA VAGABONDE »

La Vagabonde est une petite épicerie ambulante, tenue par Francine et Fabien, qui nous rend visite tous les vendredis de 14h à 15h30 dans la cour du château du Foyer Notre-Dame.

Cette épicerie, ouverte à tous, propose divers articles dont des fruits de saison bio, des produits laitiers (lait, yaourts, fromage...), des cafés, thés et tisanes, miels et confitures, bonbons et biscuits, jus de fruits, saucissons et terrines... Tous ces articles proviennent de producteurs locaux.

Le règlement peut se faire en espèces, chèque ou carte bleue. Attention : le port du masque reste recommandé même à l'extérieur afin de protéger les résidents clients.

epicerielavagabonde.fr





Le Pass'Sport-culture en 2021 c'est...



205

jeunes concernés



21

activités sportives
culturelles ou de loisirs



8 115 €

en 2021

Le Pass'Sport Culture mis en place l'année dernière a permis à plus de 200 jeunes porterains âgés de 3 à 17 ans de bénéficier d'une aide de 40€ pour adhérer à une association sportive ou culturelle du territoire.

Le dispositif est reconduit pour l'année scolaire 2022/2023 !

Pour en bénéficier :

- Retirez le coupon d'inscription en mairie, sur www.porte-de-savoie.fr ou auprès de l'association à laquelle vous souhaitez adhérer
- Remplissez le coupon et le remettez-le à l'association au moment de l'inscription
- Payez uniquement la différence entre le coût de l'adhésion et le montant de l'aide attribuée

Retrouvez le règlement d'attribution complet sur notre site internet.

LES ÉCOLES

En raison des épisodes sanitaires, la mise en œuvre des projets pédagogiques prévus par les équipes enseignantes a été largement perturbée. La possibilité d'un retour à un cycle normal de sorties est désormais envisagée depuis la levée des dernières restrictions. En cette fin d'année, les écoles ont prévu plusieurs sorties pour le plus grand plaisir des élèves.

L'école de Francin organise sa fête de fin d'année le 1er juillet prochain ; l'école Crincaillé organise sa Kermesse le 25 juin.

SERVICES PÉRISCOLAIRES

Restauration scolaire : maintenons le niveau !

Le pôle Enfance Éducation a lancé une enquête de satisfaction auprès de l'ensemble des familles utilisant le service « Restauration scolaire ». Cette enquête comportait deux axes : la qualité de la restauration et la qualité de activités proposées hors temps de repas.

Les résultats de cette enquête montrent que la qualité des repas proposés satisfait 88% des enfants. S'agissant des 12% d'insatisfaits, la déconvenue vient principalement de la diversité des aliments proposés. Rappelons que le déjeuner est l'occasion de goûter d'autres mets que notre équipe a à cœur de faire découvrir !

Notre commune a choisi un partenaire qui travaille en filière courte, transforme des produits bruts, sains et à plus de 50% biologiques issus d'une agriculture locale et saisonnière.

L'instauration d'une commission restauration permet de s'assurer du maintien de la qualité des repas proposés. Elle s'est réunie pour la première fois le 4 mars dernier en présence d'élus, d'agents de services, de parents d'élèves et de la société prestataire Letzroy (dont la diététicienne chargée de la conception des repas). Cette commission devrait se réunir à nouveau peu avant les vacances d'été afin de réaliser un nouveau point d'étape.

Concernant les propositions d'activités hors temps de repas, 78% des enfants se déclarent satisfaits malgré une offre moins dense liée aux protocoles Covid en place depuis deux ans.



Accueils de loisirs : fidélisons nos animateurs !

Les métiers de l'animation connaissent, à l'instar de nombreux autres métiers, une pénurie importante de main d'œuvre qu'il convient de palier notamment sur les temps d'accueil du matin et du soir.

Afin de fidéliser au maximum notre équipe d'animateurs, une étude approfondie est menée en lien avec la communauté de communes pour proposer, entre autres, des temps de travail plus conséquents ou encore, proposer sous certaines conditions le financement du Bafa pour les non titulaires souhaitant intégrer à long terme notre équipe d'animateurs.



Équipe d'animation

MOBY À L'ÉCOLE : PARLONS ÉCOMOBILITÉ SCOLAIRE !

Le projet « Moby à l'école » est un projet d'écomobilité scolaire financé par le parc régional de Chartreuse et porté par Eco Co2, une éco-entreprise qui conçoit et met en œuvre des actions en faveur de l'écologie par l'évolution des comportements.

Morgan Ceulemans, chargé de mission, nous accompagne tout au long de ce projet qui vise à la mise en place d'un PDES (Plan de déplacements Établissement Scolaire) spécifique à l'école Crincaillé. Un comité Moby, dont l'ambition est d'établir un diagnostic des différents modes de déplacement vers l'école en concertation avec les utilisateurs de l'école, a été constitué.

Rejoignez-le !

Contact : accueil@porte-de-savoie.fr
04 79 28 12 82

CHANTIERS JEUNES : C'EST REPARTI !

Cette année les Chantiers jeunes se tiendront du 27 juin au 08 juillet. Vous les croirez certainement, ils seront reconnaissables à leur chasuble jaune fluo floquée du logo de notre commune. Les jeunes sont engagés à raison de quatre heures par jour le matin. Répartis en plusieurs groupes et encadrés par des élus ou par des agents des services techniques, ils effectuent diverses tâches telles que des travaux de nettoyage, de désherbage, d'entretien d'espaces verts, de peinture, ...



LE CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

Le conseil municipal enfants se réunit une fois par mois et propose des projets servant l'intérêt commun. Leurs productions sont nombreuses : cartes de vœux, illustration du guide écocitoyen, réflexion sur diverses thématiques... Deux projets aboutissent :

Le projet d'installation de distributeurs de sacs à déjections canines est arrivé à son terme.

L'inauguration de notre première « Toutounet » a eu lieu place Amédée V. Neuf autres emplacements ont été définis sur différents endroits stratégiques de notre commune.

Le projet d'implantation d'un parcours sportif en forêt de Les Marches.

Les jeunes élus ont choisi de s'orienter sur un parcours de santé constitué de plusieurs agrès en bois. Ces équipements viendront compléter le sentier « Sur les traces du forestier de Les Marches », inauguré en 2016 par un précédent CME.





La résidence Les Gattes

La résidence les Gattes, un projet aux multiples facettes

Inauguré le 25 mars dernier, le bâtiment les Gattes, composé de onze logements (huit T2 de 48 à 53 m², trois Type 3 de 64 à 72 m²) a déjà pu accueillir ses premiers locataires. Le bâtiment comporte également une salle communale de 120 m² qui accueillera dans quelques temps la bibliothèque municipale, lieu de lecture et de culture.

La construction de la résidence a débuté à l'automne 2020 sur un terrain cédé à l'OPAC de la Savoie par la commune, permettant de diminuer le coût de la construction et subséquemment des loyers pour les résidents. L'opération certifiée NF Habitat assure une bonne fonctionnalité du logement, une isolation thermique, acoustique intérieure et extérieure renforcée, des économies grâce à une consommation énergétique vertueuse, un logement plus sain avec une meilleure ventilation.

Outre sa conception réfléchie et réalisée pour accueillir des personnes âgées non dépendantes ou à mobilité réduite, ce projet se veut être « le symbole du rendez-vous intergénérationnel de la commune ». M le Maire ajoute que « son emplacement est stratégique au regard des possibilités d'actions constructrices de liens entre les enfants, jeunes, adultes et Aînés. Et si tout est à construire en la matière, l'une des principales qualités de ce projet est d'offrir de nombreuses possibilités (proximité de l'école, de la salle des Aînés, de la bibliothèque...) ».

M. le Maire a remercié les membres participants, les élus qui ont « vécu de près ou de loin ce projet », le maître d'ouvrage et les entreprises pour la qualité de la résidence et souhaité la bienvenue aux nouveaux résidents, « devenus – ou restés ! – Porteraines et Porteraïns ».

ET POUR TISSER DU LIEN ENTRE LES GÉNÉRATIONS, L'EXPOSITION « INVISIBLES »

Après le coupé traditionnel de ruban, se tenait le vernissage de l'exposition « invisibles », dont l'ambition est de mettre en lumière nos Aînés et les travailleurs à domicile au travers de photographies exprimant des valeurs de respect, d'entraide et de bienveillance. Des valeurs que Lorane, photographe, a réussi à dévoiler dans ses prises de vue.

Cette exposition a rencontré un véritable succès lors des jours d'ouverture au public de mars à mai 2022.



Bernadette PIROCHE, présidente de l'ADMR accompagnée de Lorane, photographe

André Girard, maire de Francin de 1995 à 2014

Comment l'idée de ce projet a-t-elle germé ?

« Le projet remonte à plus de quinze ans ! Nous avions un projet d'école en cours. J'avais également reçu la demande d'habitants qui aspiraient à continuer de « vivre au pays, sans être isolés ». L'idée de construire une bâtisse pour les personnes âgées non dépendantes a alors germé. Après la résolution de nombreux aspects d'emprise foncière - cela a pris des années ! - nous avons penché sur la réalisation de ce projet. »

Était-ce un projet novateur ?

« Ce type de projet n'était pas très répandu pour l'époque. Le conseil municipal a imaginé un concept permettant de maintenir nos Aînés sur leur commune, sans être seuls et sans avoir les tracas d'en-



André GIRARD (à gauche)
et Franck VILLAND (à droite)

tretien d'une propriété, parfois devenue bien trop grande. Et nous aspirions à favoriser la rencontre entre les générations, mixer les Aînés et les générations plus jeunes ».

Que pensez-vous de ce projet aujourd'hui réalisé ?

« À l'époque nous n'avions pas songé à lui donner un nom ! Les « Gattes » est le nom du lieu dit où se situe la résidence... Le projet s'adapte aux besoins actuels... et je trouve très bien d'y installer la nouvelle bibliothèque ! »



LE COIN DES BONNES INFOS

➤ PÉTANQUE : et de 7 !

L'association de Pétanque la Savoyarde, qui a plus que doublé le nombre de ses adhérents en 2022, est ouverte à tous joueurs, enfants, femmes et hommes, entraînés ou débutants.

La pétanque fait appel à l'esprit d'équipe, à l'enthousiasme, à l'adresse et à la concentration, c'est un sport également ouvert aux compétiteurs !

Le 27 février 2022, l'association a inauguré l'école de pétanque, ouverte aux jeunes de 6 à 17 ans. Alexis Jouss et Thierry Roux en sont moniteurs diplômés et proposent de faire découvrir ce sport et de l'enseigner au moyen d'ateliers pédagogiques et ludiques. Une offre sportive qui s'étoffe sur notre commune qui compte désormais la septième école de pétanque du département.

Adhésion 15 € / Licence (pour concours) 55 €

Contact : le Président
Patrice.gorraz@gmail.com - 06 29 87 09 77



➤ UNE ANTENNE FRANCE SERVICES À SAINT-PIERRE D'ALBIGNY

Inaugurée en début d'année, cette nouvelle structure permet de vous informer et de vous accompagner lors de vos démarches administratives quotidiennes : emploi, papiers d'identité, aides sociales, logement, impôts, etc.

Un espace numérique en libre accès est également disponible dans les locaux.

Des conseillers sont présents pour vous aider à la compréhension et à la constitution de dossiers administratifs, pour vous accompagner lors de vos démarches en ligne et pour vous informer sur vos droits.

Jours et horaires d'ouverture :

Lundi : 14h - 17h30
Mardi, jeudi et vendredi :
9h-12h30 et 14h-17h30
Mercredi : 9h-12h30

Contact : 04 79 25 89 83
alice.blain@cc.coeurdesavoie.fr
melissa.moreno@cc.coeurdesavoie.fr



EXPRESSION DE LA MINORITÉ

A quand un grand projet municipal pour répondre aux enjeux environnementaux, culturels, économiques et sociétaux de notre commune ?

Depuis le début de ce mandat, nous nous interrogeons sur la capacité de l'équipe majoritaire à se projeter dans l'avenir de notre commune. A l'instar du méthaniseur, nous avons l'impression que la majorité attend les événements pour réagir. Quelles contre-propositions sont faites pour limiter les impacts environnementaux sur la zone de Champlong (censée être un corridor écologique), qui, après le méthaniseur, verra le passage du Lyon-Turin ? Quelles contreparties la Mairie peut-elle négocier (déviation du Bourg de Les Marches par exemple) ?

De la même façon nous pouvons nous interroger sur la vision d'ensemble d'autres projets municipaux.

C'est sur proposition d'un membre de l'opposition que la Mairie a, enfin, organisé une réunion publique pour parler de la sécurité incendie, de la circulation des véhicules et de la sauvegarde du patrimoine médiéval du Bourg de Les Marches. Notre colistière a été également à l'origine d'une rencontre entre les habitants du bourg afin de faire émerger des solutions concrètes qui ont été transmises à M. le Maire.

Nous nous interrogeons également sur la rénovation de la mairie annexe de Francin pour 2,5 M€. Nous avons là encore un manque de vision d'ensemble. Certes le bâtiment sera luxueux, mais avoir deux belles mairies dans une commune de moins de 4 000 habitants, est-ce bien nécessaire ? N'aurait-il pas mieux valu se poser la question de rénover l'ensemble de cet espace public en incluant également la salle des fêtes et le terrain qui sert de parking ?

Groupe Francin-Les Marches 2020

EXPRESSION DE LA MAJORITÉ

La guerre est aux portes de l'Europe. L'actualité nous rappelle que la paix et la démocratie sont des biens précieux et de moins en moins partagés.

La majorité municipale exprime tout son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien dans ce combat pour la liberté qu'il livre contre l'agresseur russe.

Ce nouveau conflit nous rappelle que nous vivons dans un monde incertain, où l'avenir se dessine bien souvent loin de notre pays. Bien que le conflit soit loin de nos frontières, ses effets sur notre économie ne s'est pas fait attendre, la mondialisation n'est pas qu'un mot mais une réalité que chacun a pu mesurer.

Néanmoins chaque citoyen français doit avoir conscience de la chance qui lui ait offerte de vivre dans l'un des pays du monde les plus protecteurs et les plus démocratiques. La France reste la septième économie mondiale. Nous vivons dans l'un des pays qui a le plus et le mieux accompagné ses habitants et ses entreprises pendant les phases critiques de la crise COVID. Ne boudons pas cette chance.

Mais cette crise nous révèle également que des choix faits dans un pays ont aussi des conséquences sur les autres. Il en va de même pour les mesures de lutte contre le réchauffement climatique.

Chaque pays, chaque région, chaque habitant doit prendre sa part dans les actions de lutte contre le réchauffement climatique. Le pire des scénarios serait une conjonction d'une crise économique et d'une crise climatique.

Nous avons tous besoin les uns des autres pour vivre sereinement dans ce monde et laisser aux générations futures un avenir acceptable.

La liste « Bâtissons notre avenir »

Agenda 2022

28 et 29 mai

Ball-trap
AICA

Lieu-dit le Bief

4 et 5 juin

Salon de la bière
COMITÉ DES FÊTES
Salle La Montgrabelle

12 et 19 juin

Élections législatives

18 juin

Fête de la musique
SOIF DE ZIC

Le bourg (repli en salle St Maurice si mauvais temps)

25 juin

Kermesse
SOU DES ÉCOLES CRINCAILLÉ

Salle La Montgrabelle

1^{er} juillet

Fête de l'école
École de Francin

2 juillet

Kermesse
APEL Saint-Maurice

Salle La Montgrabelle

27 août

Rock'N Marches
SOIF DE ZIC

Salle La Montgrabelle

+

Vide grenier
MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES

Salle polyvalente de Francin

3 septembre

Forum des associations
MAIRIE

Salle La Montgrabelle

10 septembre

Braderie du sport
COMITÉ DES FÊTES

Salle La Montgrabelle

17 et 18 septembre

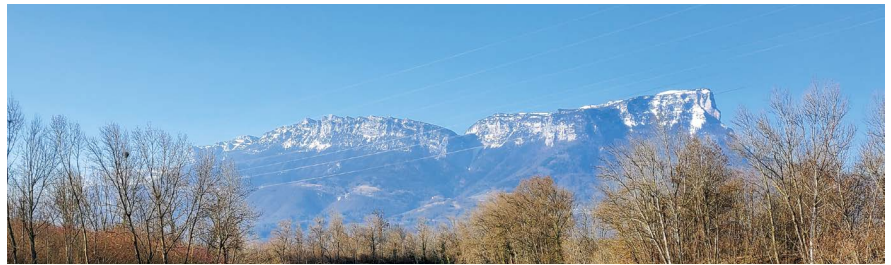
Journées européennes du
patrimoine

LES VOIES DE NOTRE HISTOIRE
Salle polyvalente de Francin

24 et 25 septembre

Livres en Marches
INFORM'ACTION

Salle La Montgrabelle



Restons connectés !

Vous souhaitez suivre l'actualité de la commune et être informés des événements à venir ?

- Rendez-vous sur **www.porte-de-savoie.fr**
- Suivez nous sur Facebook #communedeportedesavoie

Pour recevoir un condensé de l'actualité porteraïne sur votre boîte mail, inscrivez-vous à la newsletter de la commune sur le site porte-de-savoie.fr

Horaires du secrétariat

Mairie siège

77, place de la mairie - Les Marches
73800 PORTE-DE-SAVOIE

accueil@porte-de-savoie.fr

www.porte-de-savoie.fr

Mairie annexe de Francin

84, rue du Général Decouz
Francin

73800 PORTE-DE-SAVOIE



OUVERTURE AU PUBLIC

	Matin	Après-midi
Lundi		LES MARCHES 13:30 - 18:00
Mardi	LES MARCHES 8:00 - 12:00	FRANCIN 13:30 - 17:00
Mercredi	LES MARCHES 8:00 - 12:00	
Jeudi	LES MARCHES 8:00 - 12:00	FRANCIN 13:30 - 17:00
Vendredi	LES MARCHES 8:00 - 12:00	FRANCIN 13:30 - 18:00

PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES

Lundi et vendredi
8h00 - 12h00 et 13h30 - 18h00

Mardi et jeudi
8h00 - 12h00 et 13h30 - 17h00

Mercredi 8h00 - 12h00

Pour nous contacter, un standard unique avec deux lignes :

04 79 28 12 82

(Les Marches)

04 79 84 04 43

(Francin)

SERVICE URBANISME

Mairie annexe de Francin
84 rue du Général Decouz - Francin
Sur rendez-vous les vendredis après-midi

Secrétariat/accueil :
Corine MOITIE - 04 79 84 04 43

Responsable : Béatrice DETROYAT
urbanisme@porte-de-savoie.fr

SERVICE ENFANCE / ÉDUCATION

94, place de la mairie, Les Marches

Contact : Marie-Ange LE CERF
04 79 28 17 04

periscolaire@porte-de-savoie.fr

Mardi de 13h30 à 16h30

Mercredi de 13h30 à 17h30

Jeudi de 13 h30 à 16 h00

SERVICE DE CONSULTANCE ARCHITECTURALE

Le 2^e mardi matin et le 3^e vendredi après-midi de chaque mois, Fabienne MULLER, architecte conseil, délivre informations et conseils en vue d'améliorer la qualité architecturale et paysagère de votre projet.

Prise de rendez-vous au **04 79 84 04 43** ; un avant-projet (esquisse du projet, photo de situation, etc.) est à transmettre avant le rendez-vous.